

du 15 Janvier 1971

portant nomination de Chefs d'Arrondissement

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du Conseil Présidentiel ;
- VU la Loi N°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
- VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°292/PCM/MI du 21 octobre 1960, donnant aux six Régions de la République le nom de Département et les divisant en sous-préfectures et arrondissements, ensemble les textes modificatifs subséquents ;
- VU le Décret N°304/PC/DAI du 26 août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des préfets et sous-préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;
- VU le Décret N°305/PC/DAI du 26 août 1965, fixant les attributions des chefs d'arrondissement ;
- VU le Décret N°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le décret N°70-122/CP/SGG du 5 juin 1970 qui l'a complété ;
- VU le Décret N°141/PR/MAIS/DAI-P du 8 mai 1968, portant nomination de chefs d'arrondissement, notamment son article 2 ;

D E C R E T E :

Article 1er - Mr Bienvenu EDOUN, Commis Auxiliaire, précédemment Chef de l'Arrondissement d'ILLEMON, est nommé Chef de l'Arrondissement d'ISSABA (Sous-Préfecture de Pobè).

Article 2 - Mr Benoît AKPATA, Dactylographe Auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de DOGBO, est nommé Chef de l'Arrondissement d'ILLEMON (Sous-Préfecture de Pobè), en remplacement de Mr Bienvenu EDOUN, appelé à d'autres fonctions.

Article 3 - Mr Athanase A. AMOUSSOUVI GOVI, en service à l'Inspection Générale des Finances, est nommé Chef de l'Arrondissement de PAHOU (Sous-Préfecture de Ouidah).

Article 4 - Mr Michel AYAH, précédemment Chef de l'Arrondissement d'IFANHIM (Sous-Préfecture de Sakété), est nommé Chef de l'Arrondissement de OUEDO (Sous-Préfecture d'Abomey-Calavi).

Article 5 - Mr Stephan AKIBODE, précédemment Chef de l'Arrondissement de OUEDEME (Sous-Préfecture de Savalou), est nommé Chef de l'Arrondissement d'AGAME (Sous-Préfecture d'Athiémé).

Article 6 - Mr Théophile Sossouvi GOVI, Agent de Bureau en service à la Sous-Préfecture de Grand-Popo, est nommé Chef de l'Arrondissement de DJANGLAME.

Article 7 - Mr Pierre ZOHOU, précédemment Chef de l'Arrondissement de ZOGBODOME (Sous-Préfecture d'Abomey), est nommé Chef de l'Arrondissement d'AKODEHA-HOUEYOGBE (Sous-Préfecture de Grand-Popo).

Article 8 - Mr Bio Ibrahim SOKO N'DOURO, Commis Auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de Parakou, est nommé Chef de l'Arrondissement de TCHATCHOU.

Article 9 - Mr Poulou Sambo AMADOU, Commis Auxiliaire en service au Ministère de l'Information et du Tourisme à Cotonou, est nommé Chef de l'Arrondissement de LOUGOU (Sous-Préfecture de Ségbana).

Article 10 - Mr Zacharie Adam BABIO, précédemment Chef de l'Arrondissement de PERERE (Sous-Préfecture de Nikki), est nommé Chef de l'Arrondissement de COPARGO (Sous-Préfecture de Djougou), en remplacement de Mr Moukaïla SEIDOU, appelé à d'autres fonctions.

Article 11 - Mr Moukaila SEIDOU, précédemment Chef de l'Arrondissement de COPARGO (Sous-Préfecture de Djougou), est nommé Chef de l'Arrondissement de PERERE (Sous-Préfecture de Nikki), en remplacement de Mr Zacharie Adam BABIO, appelé à d'autres fonctions.

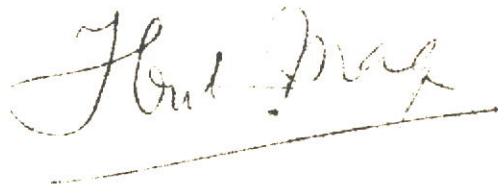
Article 12 - Mr Grégoire HOUNDJEMOUH, Instituteur-Adjoint, précédemment en service à Sékou, est nommé Chef de l'Arrondissement de ZE (Sous-Préfecture d'Allada).

Article 13 - Mr Germain VODOUNKPE, Commis Auxiliaire, précédemment en service à la Sous-Préfecture de Pobè, est nommé Chef de l'Arrondissement d'AGBANOU (Sous-Préfecture d'Allada).

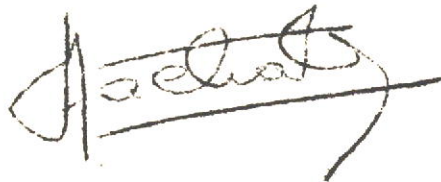
Article 14 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 15 Janvier 1971

par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI KAO

Hubert MAGA

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6
HCI/DAI 30 - Ministères 11 - SGG 4
IAA-DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Chanc. 6
DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4 - DI 8
Préfectures 6 - S/Préfectures 12
Intéressés 13 - DEP-DGAJL-Dtion
Stat. 4 -DFP +s/ations 6 - DGE 1
MIT 2.